

h. La trame verte et bleue du PLU en vigueur

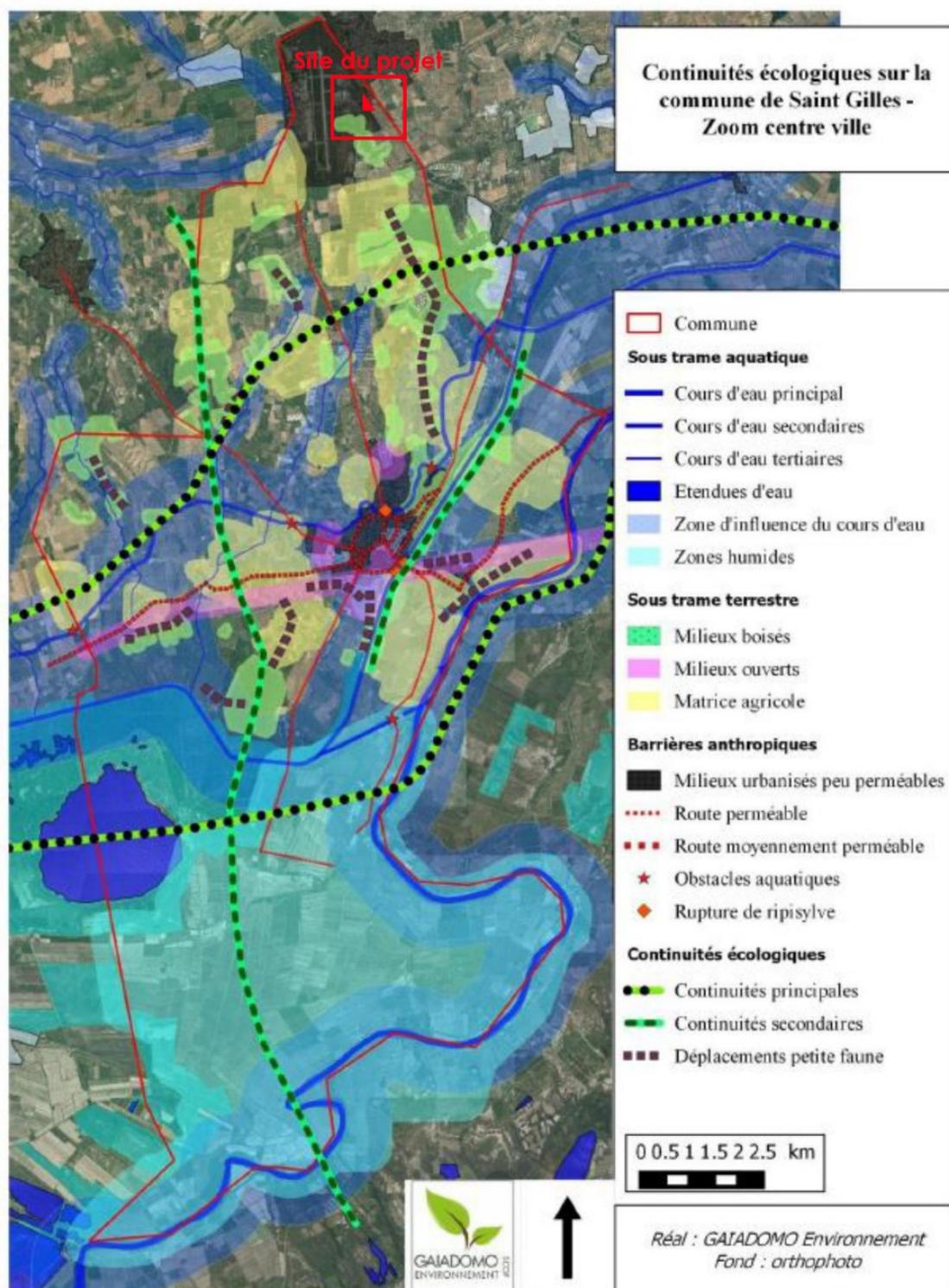


Figure 14 : TVB à l'échelle de la commune de Saint-Gilles – Gaiadomo

Deux continuités secondaires traversent la ville, presque du nord en sud : une le long de la plaine agricole, et l'autre longeant le Canal du Rhône à Sète. D'autres continuités sont présentes à une échelle plus locale, autour du centre-ville, notamment le long de la voie ferrée, la matrice agricole permettant le déplacement de nombreuses espèces. Néanmoins, la disparition quasi-complète des haies et des inter-champs et l'intensification des pratiques agricoles tendent à non seulement faire reculer la surface des réservoirs de biodiversité pour les espèces remarquables et ordinaire mais également à perturber les déplacements locaux des espèces, entraînant de fait leur disparition. Le projet n'interfère pas avec les continuités écologiques à l'échelle communale.

i. Plans Nationaux d'Actions

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'année et renforcé à la suite du Grenelle Environnement, est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leur habitat, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Chaque plan est construit en trois parties. La première fait la synthèse des acquis sur le sujet (contraintes biologiques et écologiques propres à l'espèce, causes du déclin et actions déjà conduites) tandis que la deuxième partie décrit les besoins et enjeux de la conservation de l'espèce et la définition d'une stratégie à long terme. Enfin, la troisième partie précise les objectifs à atteindre, les actions de conservation à mener et les modalités organisationnelles de l'application du plan. Un plan national d'action est habituellement mis en œuvre pour une durée de 5 ans.

Le projet se situe à environ 5 Km de plusieurs PNA :

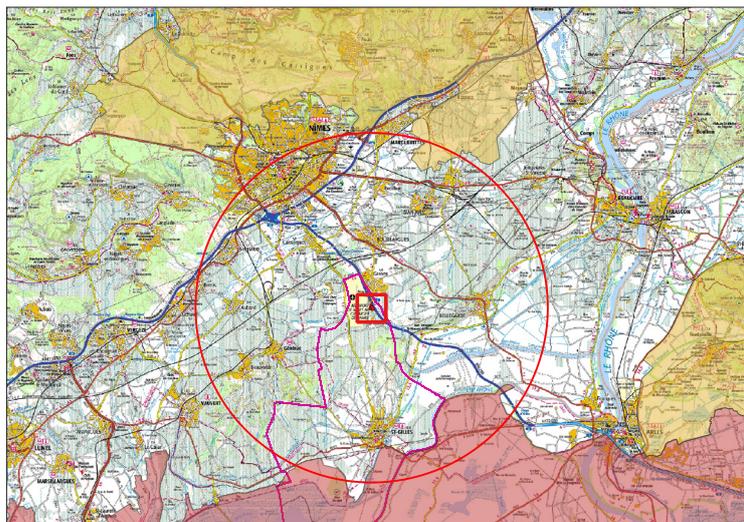
- Aigle de Bonelli
- Faucon crécerellette
- Vautour percnoptère,
- Pie-grièche Méridionale,
- Pie-grièche à tête rousse,
- Pie-grièche à poitrine rose,
- Maculinéa.

Deux périmètres de PNA tangent ou touchent le site d'étude :

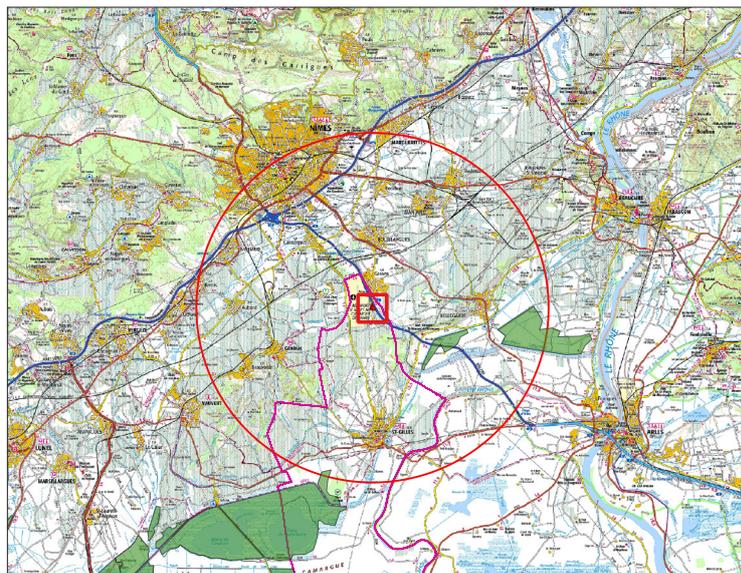
- Outarde canepetière,
- Lézard Ocellé,
- Odonates.

Les PNA les plus proches du site d'étude

PNA aigle de Bonelli

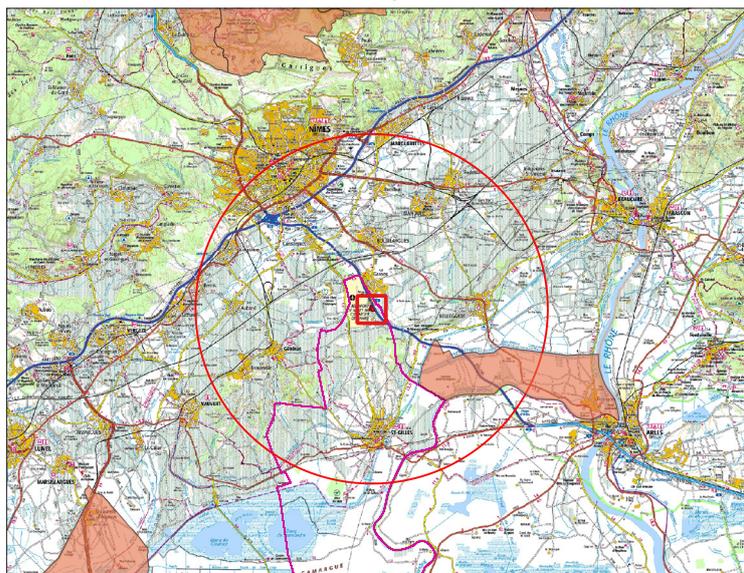


PNA butor étoilé

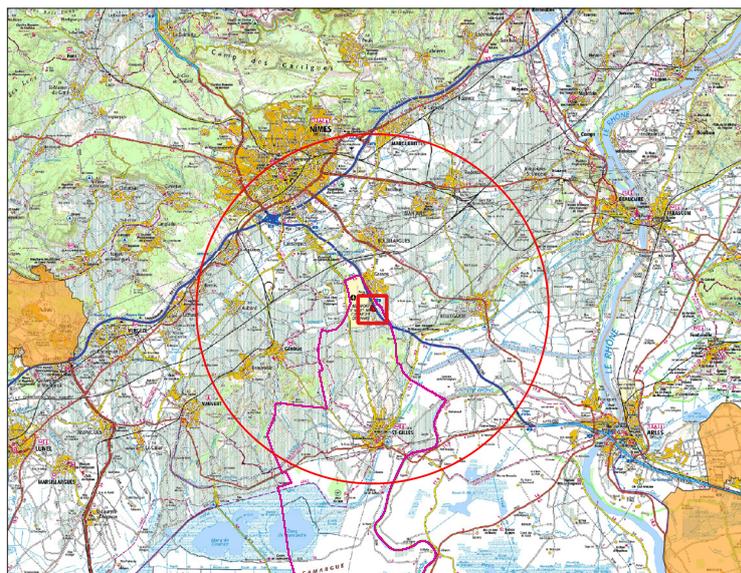


Domaines vitaux Zones d'erratisme

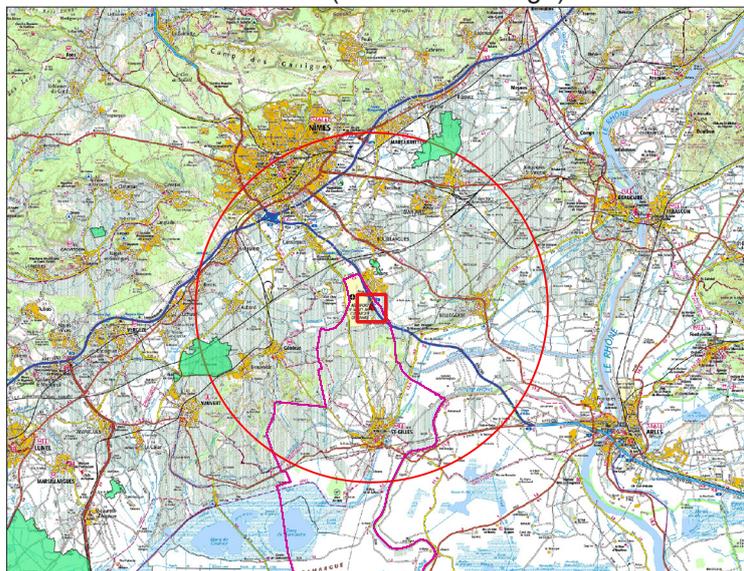
PNA chiroptères



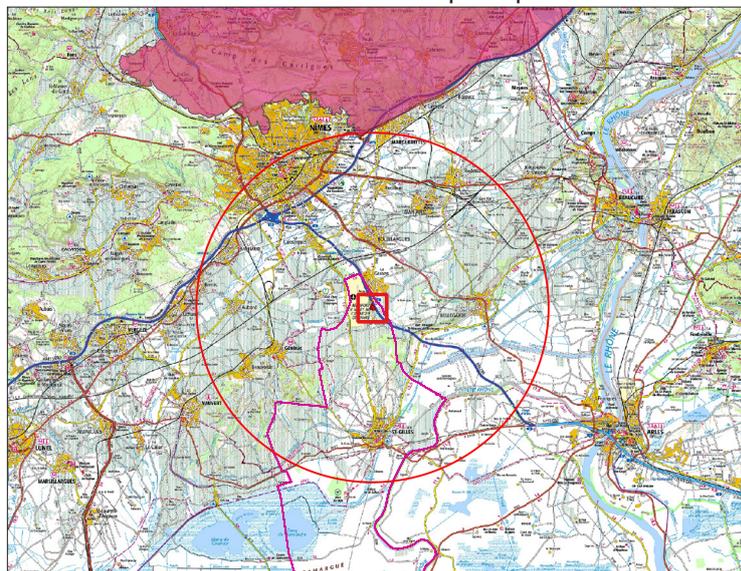
PNA faucon crécerellette



PNA outarde (zones d'hivernage)



PNA vautour percoptère



Rayon du cercle : 5 Km. Échelle 1/25000°